

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MARS 2004

(Conformément à l'Article L 2121 - 25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRESENTS :

Monsieur DARVES, Maire

Monsieur CHRETIEN, Monsieur CLAUDEL arrivé à 21h40, Madame VELAIN, Madame VERCHERE, Monsieur TOURNIER, Madame DUARTE arrivée à 20h47, Madame GURLER et Madame SAVARY HANEQUAND, Adjointes au Maire.

Madame BRANCHEREAU, Monsieur ZACCHEROLI arrivé à 20h43, Monsieur DESLOGES, Monsieur GAVET, Madame AUBRY, Madame CHERGNY, Monsieur PROUHEZE, Madame JANOUÉIX, Monsieur SANGOI arrivé à 20h45, Monsieur AUBRY, Monsieur TOUFFET, Monsieur ANDREA, Madame BOULET et Monsieur GIRARD, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Monsieur BLOQUET, Conseiller Municipal, pouvoir à Monsieur DESLOGES, Conseiller Municipal, Madame FITREMANN, Conseillère Municipale, pouvoir à Madame VELAIN, Adjointe au Maire, Monsieur LAUMET, Conseiller Municipal, pouvoir à Monsieur CHRETIEN, Premier Adjoint au Maire,

Madame CRISTEL, Conseillère Municipale, pouvoir à Monsieur DARVES, Maire,

Madame VIALENC, Conseillère Municipale, pouvoir à Monsieur AUBRY, Conseiller Municipal, Monsieur SAVELLI, Conseiller Municipal, pouvoir à Monsieur ANDREA, Conseiller Municipal.

EXCUSEE :

Madame PAUCHET, Adjointe au Maire.

ABSENTS :

Monsieur VALENTI, Monsieur NOIRET et Monsieur REMOLI, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CHRETIEN, Premier Adjoint au Maire.

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Madame LE MAGOAROU (Directrice Générale des Services), Monsieur COLLIGNON (Directeur des Services Financiers), Monsieur BENECK (Directeur des Services Techniques) et Madame DAVID (Secrétaire).

A – NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINATIF

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et trente cinq minutes et désigne Monsieur CHRETIEN, Premier Adjoint au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Madame la Directrice Générale des Services procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

B – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2004

Décision du Maire N° 2004-169 relative à une convention entre la Commune de la Queue en Brie et les FRANCAS du Val de Marne représentés par Monsieur CHALOT pour l'organisation d'une formation d'approfondissement BAFA en internat du 16 février au 21 février 2004 pour Pamela BEYLIER. Le coût de la formation est fixé à 396 €.

Décision du Maire N° 2004-170 relative à une convention entre la Commune de la Queue en Brie et les FRANCAS du Val de Marne représentés par Monsieur CHALOT pour l'organisation d'une formation de perfectionnement BAFA en externat du 16 février au 21 février 2004 pour Carine BRUNEEL. Le coût de la formation est fixé à 365 €.

Décision du Maire N° 2004-171 relative à une convention entre la Commune de la Queue en Brie et les FRANCAS du Val de Marne représentés par Monsieur CHALOT pour l'organisation d'une formation générale BAFA du 21 février au 28 février 2004 pour Samia BACHIRI. Le coût de la formation est fixé à 505 €.

Décision du Maire N° 2004-172 relative à une convention entre la Commune de la Queue en Brie et La Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne représentée par Monsieur POIRIER pour la mise à disposition de la piscine communautaire des Bordes pour la période du 5 janvier au 26 juin 2004 pour les Centres de Loisirs. Redevance horaire gratuite.

Décision du Maire N° 2004-173 relative à la modification de la Régie de Recettes pour l'encaissement des inscriptions et participations des familles à la Maison de l'Enfant. A compter du 1^{er} mars 2004, la Régie de Recettes de la Maison de l'Enfant est intitulée « Régie de recettes de la Maison de l'Enfant et de la Cabane ». Cette régie concerne uniquement les dossiers des enfants d'âge primaire.

Décision du Maire N° 2004-173 relative à la modification de la Régie de Recettes pour l'encaissement des inscriptions et participations des familles aux activités du Service Jeunesse. A compter du 1^{er} mars 2004, la Régie de Recettes concerne uniquement les dossiers des collégiens et lycéens.

C – DELIBERATIONS

I – FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE – SECURITE PUBLIQUE

1 : Approbation du Compte Administratif de la Ville – Exercice 2003.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2123-31,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2003 approuvant le Budget Primitif 2003,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2003 relative à la Décision Modificative n°1 post budgétaire 2003,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2003 relative à la Décision Modificative n°2 post budgétaire 2003,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2003 relative à la Décision Modificative n°3 post budgétaire 2003,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2003 de la commune de La Queue en Brie présenté par Monsieur le Maire dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit (annexes),

CONSIDERANT que le Compte Administratif est conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le Trésorier Principal,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 23 mars 2004,

SIEGEANT sous la présidence de Monsieur Philippe CHRETIEN Premier Adjoint au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2003 de la commune de La Queue en Brie.

FONCTIONNEMENT

➤ Chapitre 920 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 921 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 922 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 923 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 924 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 925 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 926 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 927 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 928 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 929 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 931 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 932 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 933 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 934 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

INVESTISSEMENT

➤ Chapitre 900 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 901 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 902 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 903 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 904 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 906 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 907 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 908 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 911 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 912 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 913 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUEIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 914 :

19 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUËIX, M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

- **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.**

2 : Approbation du Compte de Gestion de la Ville – Exercice 2003.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2003 de la Ville de La Queue en Brie dressé par Monsieur le Trésorier Principal et remis à Monsieur le Maire de la Queue en Brie,

APRES s'être fait présenter le **budget primitif de l'exercice 2003** ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES avoir entendu et arrêté le Compte Administratif de l'exercice 2003,

APRES s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant **au bilan de l'exercice 2002**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement qui lui ont été ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 23 mars 2004,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2003 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et qu'il est en concordance complète avec le Compte Administratif 2003 présenté par Monsieur le Maire.

- **La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

3 : Affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2003.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L1612-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2003 approuvant le Budget Primitif 2003,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2003 relative à la Décision Modificative n°1 post budgétaire 2003,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2003 relative à la Décision Modificative n°2 post budgétaire 2003,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2003 relative à la Décision Modificative n°3 post budgétaire 2003,

VU la délibération du 26 mars 2004 arrêtant le Compte Administratif 2003,

CONSIDERANT le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2003 d'un montant de 1 979 931,94 €

CONSIDERANT la nécessité d'autofinancer la section d'investissement du Compte Administratif 2003 présentant un solde déficitaire de – 105 450,42 € (le solde d'exécution brut d'investissement 2003),

CONSIDERANT le solde des reports d'investissements de – 788 193,71 €,

CONSIDERANT l'excédent net de clôture qui s'élève à 1 086 287,81 €,

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif 2004,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 23 mars 2003,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Article 1 : PRECISE que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2003 présente un solde excédentaire de 1 979 931,94 € qu'il convient d'affecter.

Article 2 : DECIDE que le résultat est affecté en priorité à la couverture du besoin d'autofinancement de la section d'investissement 2003 présentant un solde déficitaire de 105 450,42 €.

Article 3 : DECIDE que le solde de l'excédent du Compte Administratif 2003 sera affecté de la manière suivante :

- 788 193,71 € à la section d'investissement pour financer le solde des reports d'investissement (reports de recettes – reports de dépenses)
- 1 086 287,81 € à la section d'investissement pour accroître l'autofinancement interne.

Article 4 : DECIDE sur un plan budgétaire de l'affectation des résultats du Compte Administratif 2003 de la manière suivante au Budget Primitif 2004 :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- 1 979 931,94 € en excédent de fonctionnement 2003 capitalisé (recette – compte 1068)

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- 0,00 € en excédent de fonctionnement reporté.

- **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

21 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
7 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*), Mme BOULET, M. GIRARD.

4 : Fixation du taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2331-3 et suivants,

VU le Code Général des Impôts,

VU la loi de Finances 2004,

VU le projet du Budget Primitif 2004,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 23 mars 2003,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE de déterminer à titre prévisionnel, selon les bases fiscales fournies par les Services Fiscaux, le montant des impôts directs locaux à la somme de 4 656 499,00 €.

FIXE comme suit les taux communaux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2003 :

- 18,75 % pour la taxe d'habitation,
- 20,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 79,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

21 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLE, Mme SAVARY HANEQUAND.

Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M. BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M. SANGOÏ (arrivé à 20h45).

5 contre : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),

2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

5 : Attribution de compensation 2003 versée par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne à la commune de la Queue en Brie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-1,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val de Marne en date du 10 juillet 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération approuvés par le Conseil de la Communauté d'Agglomération le 8 janvier 2001,

VU le rapport définitif approuvé par la commission d'évaluation des charges transférées lors de sa réunion du 25 janvier 2002,

VU le montant de l'attribution de compensation 2001 prévu dans ce rapport à 10 343 788 Frs pour la Commune de La Queue en Brie,

VU le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées lors de sa réunion du 13 janvier 2004, décidant de régulariser le montant de l'attribution versé aux Communes en vertu des rôles supplémentaires perçus au titre de 2000 au cours des années 2001 à 2003,

CONSIDERANT qu'il convient de faire délibérer le Conseil Municipal sur le montant des régularisations au titre des années 2001 et 2002 et sur l'attribution de compensation 2003 versée par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne à la Commune de la Queue en Brie soit au total un montant de 1 605 140 €,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 23 mars 2004,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : PRECISE que le montant des régularisations au titre des années 2001 et 2002 et de l'attribution de compensation 2003 versée par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de

Marne à la Commune de la Queue en Brie est fixé à 1 605 140 €, conformément au rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 13 janvier 2004.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 933/7321 du budget.

- **La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

6 : Vote du Budget Primitif 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612 et suivants et L 2312 et suivants,

VU le débat d'orientations budgétaires organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2004,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2004 portant approbation du Compte Administratif 2003,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2004 portant affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2003,

VU le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2004 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section investissement :** 6 868 137,85 €
- **Section de fonctionnement :** 12 497 349,16 €

COMPRENANT les restes à réaliser 2003 ainsi que les résultats de clôture et définitifs de compte administratif 2003,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 23 mars 2004,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2004 de la Ville de La Queue en Brie et vote les crédits qui y sont inscrits (par chapitre).

FONCTIONNEMENT

➤ Chapitre 920 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).

5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),

2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 921 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLE, Mme SAVARY HANEQUAND.

Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).

5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),

2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 922 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLE, Mme SAVARY HANEQUAND.

Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).

5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),

2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 923 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLE, Mme SAVARY HANEQUAND.

Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).

5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),

2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 924 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLE, Mme SAVARY HANEQUAND.

Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).

5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),

2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 925 :

21 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLE, Mme SAVARY HANEQUAND.

M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).

5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),

2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.
1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

➤ Chapitre 926 :

21 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*).
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.
1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

➤ Chapitre 927 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*).
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 928 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*).
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 929 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*).
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 931 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).

5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 932 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 933 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 934 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 939 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

INVESTISSEMENT

➤ Chapitre 900 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 901 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 902 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 903 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 904 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRÉTIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 906 :

21 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND. M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRÉTIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.
1 abstention : Mme BRANCHEREAU

➤ Chapitre 907 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRÉTIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 908 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRÉTIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 911 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRÉTIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 912 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 913 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 914 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

➤ Chapitre 919 :

22 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND.
Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45).
5 refus de prendre part au vote : M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 contre : Mme BOULET, M. GIRARD.

- **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.**

7 : Syndicats Intercommunaux : participations 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-18 et L 5212-19,

CONSIDERANT que la commune de La Queue en Brie est adhérente de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale et doit faire délibérer le Conseil Municipal sur le montant des contributions 2004,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 23 mars 2004,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOPTE les impositions à comprendre dans les rôles généraux de l'exercice 2004 pour le remboursement des charges intercommunales et le montant de sa contribution aux divers Syndicats Intercommunaux comme suit :

<i>SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</i>	<i>Participations 2004 en €</i>
<i>Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'un lycée de second cycle</i>	<i>6 824,60 €</i>
<i>Syndicat Intercommunal pour l'équipement hospitalier du Sud Est de la Région Parisienne</i>	<i>1 152,00 €</i>
<i>Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion d'une maison de retraite publique intercommunale «le Vieux Colombier »</i>	<i>1 662,30€</i>
<i>Syndicat Intercommunal à vocation multiple du secteur central du Val de Marne à Saint Maur (INFOCOM 94)</i>	<i>80 044,47 €</i>
<i>Syndicat Intercommunal d'aménagement des voies de desserte de la plaine des Bordes</i>	<i>1 834,72 €</i>
<i>Syndicat Intercommunal pour la réalisation, l'entretien et l'aménagement des voiries limitrophes Pontault-Combault / La Queue en Brie</i>	<i>97 855,45 €</i>

- **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

27 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (pouvoir à M. DESLOGES), Mme FITREMANN (pouvoir à Mme VELAIN), M. LAUMET (pouvoir à M. CHRETIEN), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (pouvoir à M. Le Maire), M SANGOÏ (arrivé à 20h45), M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (pouvoir à M. AUBRY), M. ANDREA, M. SAVELLI (pouvoir à M. ANDREA),

2 refus de prendre part au vote : Mme BOULET, M. GIRARD.

8 : Avis du Conseil Municipal relatif au montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs (I.R.L.) pour 2003.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'Education notamment ses articles L. 212-5 et L. 212-6,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2334-26 à L. 2334-31,

VU le décret n°83-367 du 2 mai 1983 relatif à l'indemnité de logement due aux instituteurs,

CONSIDERANT que la lettre du 22 janvier 2004, de M. le Préfet du Val-de-Marne a fixé, au titre de l'année 2003, le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs à 202,08 €, soit une augmentation de 1,04 %, et sollicite l'avis du Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant de cette indemnité,

VU l'avis de la commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique du 23 mars 2004,

VU le budget de l'exercice en cours,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1^{er} : DECIDE de fixer le montant de l'indemnité représentative de logement (I.R.L.) due aux instituteurs et la part communale, ainsi qu'il suit :

	Part Trésorerie Générale	Part Communale	Montant global
Montant IRL pour un instituteur célibataire	202,08 €uros	00 €uros	202,08 €uros
Montant IRL pour un instituteur marié	202,08 €uros	50,52 €uros	252,60 €uros

ARTICLE 2 : PRECISE que ces montants seront revalorisés en fonction des évolutions réglementaires.

Les dépenses résultant de ces indemnités seront imputées au budget communal.

- **La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

9 : Désignation d'un élu au sein de la commission municipale «Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Retraités, Affaires Sociales».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21 et L2121-22,

VU le procès verbal d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du 6 avril 2001 portant création et composition des commissions municipales,

VU la délibération du 21 mai 2003 portant désignation des élus au sein des Commissions Municipales,

CONSIDERANT la démission d'une Conseillère Municipale membre de la commission municipale n°4 « Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Retraités, Affaires Sociales »,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation d'un(e) Conseiller(ère) Municipal(e) au sein de cette commission,

VU les candidatures proposées,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 23 mars 2004,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Désigne au scrutin secret le(a) conseiller(ère) municipal(e) membre de la commission, sachant que le Président de droit est Monsieur le Maire.

Pour la commission Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Retraités, Affaires Sociales :

- - **Proposition de candidature** : Monsieur Philippe GIRARD

Monsieur Philippe GIRARD est élu membre de la commission Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Retraités, Affaires Sociales avec 29 voix pour.

II – JEUNESSE – SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – RETRAITES – AFFAIRES SOCIALES

10 : Subventions municipales versées aux associations et organismes pour 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT les subventions annuelles allouées par la commune aux associations de la Commune de la Queue en Brie,

VU l'avis de la commission Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Retraites, Affaires Sociales du 25 mars 2004,

VU l'avis de la commission des Finances, personnel, Administration Générale, Sécurité publique du 23 mars 2004,

Entendu le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : DECIDE de répartir la subvention municipale d'un montant de **67 753 €** comme suit :

NOM DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2004
A.C.I.C.	305 €
ALLEGRO	685 €
ANCIENS SAPEURS POMPIERS	153 €
APAC	839 €
ARCAMINA	305 €
ART EN GRAINE	685 €
ASS SPORTIVE JEAN MOULIN	305 €
ATELIER THEATRE	400 €
LA BONNE TARTINE	305 €
BOULE BRILLANTE CAUDACIENNE	381 €
CEDRE ENVIRONNEMENT	229 €
CAUDACBAND	153 €
CAUDACITES	305 €
CANTARINHAS	381 €
CHALEUR DES ILES	305 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	762 €
ECLAIREURS BADEN POWEL	153 €
E.S.C. «Entente Sportive Caudacienne»	30 490 €
ETOILES DE LA BRIE	305 €
F.C.P.E.	305 €
F.C.P.E. Lycée Champlain	153 €
FILS D'ARGENT	22 868 €
F.N.A.C.A.	382 €
ACEP	305 €
FOYER SOCIO EDUCATIF JEAN MOULIN	534 €
LA QUEUE QUI MARCHE	534 €
LES PETITS CAUDACIENS	305 €
HORIZONS DE FEMMES	305 €
MOCIDADE	381 €
ŒUVRES DE MALTE (OFHM)	381 €
OXYGENE – LES CEDRES	305 €
P.E.E.P.	305 €
POLE INFORMATIQUE CAUDACIEN	153 €
PREVENTION ROUTIERE	305 €
PROTECTION CIVILE	686 €
RENARD	229 €
SECOURS CATHOLIQUE	650 €
SILLAGE	305 €
U.N.C.F. “Anciens Combattants”	305 €
VIE LIBRE	305 €
VMCA (Voltige Model Club Avion)	153 €
YOGA CLUB	153 €

	67 753 €

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise au Conseil Général du Val de Marne.

ARTICLE 3 : PRECISE que ces dépenses seront imputées au chapitre 920-025-6574 du budget de l'exercice.

ARTICLE 4 : DECIDE de verser une subvention municipale aux organismes, établissements et autres associations selon les montants précisés ci-dessous :

- CCAS : 85 000 €
- Caisse des Ecoles : 7 750 €
- Caud' Amicale : 10 060 €
- Mission Locale des Portes de la Brie : 6 300 €

ARTICLE 5 : PRECISE que les crédits budgétaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires suivants :

- CCAS : chapitre 925-657.36
- Caisse des Ecoles : chapitre 922-657.36
- Caud' Amicale : chapitre 920-6574
- Mission Locale des Portes de la Brie : chapitre 929-6574

- **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

27 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (arrivé à 21h40), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme DUARTE (arrivée à 20h47), Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI (arrivé à 20h43), M. DESLOGES, M. GAVET, M BLOQUET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme VELAIN*), M. LAUMET (*pouvoir à M. CHRETIEN*), Mme AUBRY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme CRISTEL (*pouvoir à M. Le Maire*), M SANGOÏ (arrivé à 20h45), M. AUBRY, M. TOUFFET, Mme VIALENC (*pouvoir à M. AUBRY*), M. ANDREA, M. SAVELLI (*pouvoir à M. ANDREA*),
2 abstentions : Mme BOULET, M. GIRARD.

11 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Ensemble contre la Leucémie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT le projet d'organisation du 3^{ème} championnat de Trotinettes lors de la fête des Associations de La Queue en Brie le 1^{er} mai 2004 par l'Association « ENSEMBLE CONTRE LA LEUCEMIE », dont le siège social est situé 29, rue Pierre brosolette à Sucy en Brie (94370).

CONSIDERANT l'intérêt d'une telle manifestation consacrée à la solidarité et à l'aide aux malades,

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite soutenir financièrement cette Association,

VU l'avis de la Commission Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Retraites, Affaires Sociales du 25 mars 2004,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique du 23 mars 2004,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association « ENSEMBLE CONTRE LA LEUCEMIE » dont le siège social est situé 29, rue Pierre brosolette à Sucy en Brie (94370).

ARTICLE 2 : PRECISE que cette dépense sera imputée au chapitre 920.025-6574 du budget de l'exercice.

- **La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

III – TRAVAUX – AMENAGEMENTS – ENVIRONNEMENT – TRANSPORTS – CIRCULATION

12 : Rétrocession des parcelles cadastrées AC N° 305 – 385 à la Commune de la Queue en Brie par la Société ANTIN Résidences et classement dans le domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du 04.07.02 portant autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer le protocole de gestion urbaine de proximité avec la Société ANTIN RESIDENCES et l'Etat,

VU le protocole de gestion urbaine de proximité signé entre l'Etat, la ville de La Queue en Brie et la Société ANTIN RESIDENCES,

VU le projet de rétrocession des parcelles AC n° 305 et 385 (total 891 m²) dans le domaine public de la ville des voiries appartenant à la Société ANTIN RESIDENCES,

CONSIDERANT l'intérêt de délimiter l'espace privé et l'espace public dans le cadre du projet de résidentialisation prévu par la Société ANTIN RESIDENCES,

CONSIDERANT que ce cheminement piétonnier est emprunté par les habitants du quartier et des quartiers environnants et qu'il constitue de fait une circulation publique,

CONSIDERANT l'intérêt de ce projet de rétrocession intégré dans le projet de la gestion urbaine de proximité,

CONSIDERANT que la cession des terrains de la Société ANTIN RESIDENCES à la ville de la Queue en Brie est prévue à l'EURO SYMBOLIQUE,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable à la rétrocession par la Société ANTIN RESIDENCES des parcelles cadastrées section AC n° 305 et 385 d'une superficie totale de 891 m² selon le plan ci-annexé à la commune de La Queue en Brie.

ARTICLE 2 : DECIDE que ces parcelles de terrain cadastrées section AC n° 305 et 385 seront classées dans le domaine public communal dès la rétrocession à la ville de La Queue en Brie.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte administratif afférents à ce dossier.

- **La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

13 : Affectation d'un nom à une allée desservant un nouveau lotissement sis avenue du Buisson Fleuri.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'arrêté de Permis de Lotir accordé le 5 novembre 2003 sur un terrain sis 32-34 bis avenue du Buisson Fleuri et le plan de division qui y est annexé,

VU le projet de division de la parcelle section BD n° 19 sis 36 avenue du Buisson Fleuri,

CONSIDERANT l'intérêt de donner un nom à la voie de desserte interne du lotissement afin de faciliter un certain nombre de formalités administratives,

CONSIDERANT que le nom choisi est en harmonie avec les appellations existantes dans le quartier,

VU l'avis de la commission des travaux, aménagements, environnement, transports et circulation en date du 24 mars 2004,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de nommer la voie de desserte interne du lotissement sis 32-34 bis avenue du Buisson Fleuri : **allée des Coquelicots.**

- **La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

IV – D I V E R S

14 : Fixation de tarif de communication du dossier du P.L.U.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 12/03/2004 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Queue en Brie,

VU le dossier de Plan Local d'Urbanisme comprenant :

- le rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durable,
- les orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager,
- le règlement d'urbanisme,
- le plan et les annexes,

VU les demandes formulées par diverses associations et personnes, de communication du dossier du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Queue en Brie,

CONSIDERANT le coût élevé de reproduction du dossier du P.L.U. s'élevant à 3 358 € HT et 4 016,17 € TTC pour le tirage de 20 exemplaires,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs de communication du dossier du P.L.U. aux personnes qui le sollicitent auprès de la commune de La Queue en Brie,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer le tarif de communication du dossier du P.L.U. à 200 € par exemplaire conformément au coût supporté par la commune de La Queue en Brie.

ARTICLE 2 : PRECISE que les recettes seront imputées au chapitre 928-820/7067.

- **La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

La séance est levée à 23h30.

Fait à La Queue en Brie le 30 mars 2004.

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Jean-Jacques DARVES